

Le Maire de la Ville de LEFOREST
Vu le Code des Collectivités Territoriales
Vu le Code de la Route
Vu la demande présentée par **Madame [REDACTED]**
demeurant au 56 rue Jean Jaurès, 62790 LEFOREST, en
date du 2 Mai 2024, relative à occuper le Domaine Public pour
le Stationnement d'un camion de travaux au droit du 56 rue
Jean Jaurès à Leforest.

Considérant qu'il convient, par mesure de sécurité publique et pour faciliter les travaux au droit du chantier, du 56 rue Jean Jaurès à Leforest, de réglementer le stationnement des véhicules de tous genres.

ARRÊTÉ N° 2024/059

**ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE
RELATIF AU STATIONNEMENT D'UNE BENNE SUR LA VOIE PUBLIQUE**

Article 1 Madame **CAILLET Aurélie** est autorisée à occuper le domaine public pour le stationnement d'un camion, Du Jeudi 2 Mai 2024 au Samedi 31 Août 2024 Inclus soit pour une durée de Cent Vingt (120) jour(s).

Le camion de travaux devra être stationnée sur les stalles de stationnement

Article 2 Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit au droit de l'adresse précitée à Leforest aux dates reprises à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 3 Ce dernier devra prendre toutes les dispositions nécessaires afin que la circulation routière ne soit pas gênée.

Article 4 Les droits des riverains demeureront réservés en ce qui concerne le libre accès à leur habitation, la possibilité d'en sortir et d'assurer le chargement et le déchargement des marchandises.

Article 5 La signalisation temporaire à mettre en place est à la charge de **Madame CAILLET Aurélie**.

Article 6 Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois.

Article 7 Madame [REDACTED]
Monsieur le Commissaire de Police
Le Service de la Police Municipale
Madame la Directrice Générale des Services
Les Services Techniques de la Ville

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie et mis en ligne sur le Site Internet de la Ville.

Fait à Leforest, Le 2 Mai 2024.

Certifié exécutoire le 03/05/2024.

Le Maire,

Christian MÉSIAL



Toute correspondance doit être adressée à :
Monsieur Le Maire - Hôtel de Ville - 62790 LEFOREST
Tel : 03.91.83.06.20 - Fax : 03.91.83.06.21 - Courriel : mairie@villedeleforest.fr
Site internet : www.villedeleforest.fr